

## LA JUSTICE ET LA MEDECINE FACE A LA MALADIE MENTALE

Le mot de la Présidente

Le conseil départemental de l'accès au droit de la Creuse poursuit son cycle de conférences à destination du grand public et des professionnels en rappelant une nouvelle fois qu'il a vocation à mieux faire connaître la Justice en général et surtout les droits et obligations de chacun en particulier.

L'objectif recherché est de développer l'accès au droit de tous nos concitoyens et une meilleure lisibilité et compréhension des règles qui fondent notre société.

Les personnes atteintes de troubles psychiatriques bénéficient d'une protection renforcée. Les CDAD s'adressent également à ces personnes. Aujourd'hui sur le plan national, nous comptons 11 points d'accès au droit installés dans les hôpitaux spécialisés.

C'est la volonté du bureau de l'accès au droit dirigé par Mme Mélanie BELOT, magistrate, de favoriser le développement de l'accès au droit quel que soit l'endroit où l'on se trouve, que l'on soit libre ou bien hospitalisé, incarcéré.

Le droit est vaste et touche des sphères aussi diverses que le droit civil, le droit du travail, le droit pénal etc...et le juge n'est pas seul dans le processus de décision. Il est entouré de collègues magistrats dans les matières où la collégialité est prévue et/ou d'autres professionnels spécialisés selon la matière traitée.

Les questions relevant de la santé mentale sont transversales et ne touchent pas qu'un seul domaine du droit: le psychiatre va être sollicité dans le domaine civil mais aussi dans le domaine pénal et dans chacune de ces deux branches, il interviendra de façon systématique car obligatoire dans des matières aussi variées que les hospitalisations d'office, les tutelles, les curatelles, les crimes mais aussi ponctuellement dans toutes les matières où le juge peut estimer avoir besoin d'un éclairage sous l'angle psychiatrique et/ou psychologique ( les affaires familiales, les délits, la victimologie etc).

L'avis du psychiatre constitue une aide à la décision et à la graduation de celle-ci.

Mme CHAUMOND puis Mme LESCURE, magistrates, vont vous présenter successivement les hospitalisations d'office et les mesures de protection des majeurs, deux matières dans lesquelles les questions de santé mentale sont centrales, et ce qu'elles attendent de l'expert psychiatre et la place de cet avis dans leur décision.

Ces deux matières mettent en lumière deux phases d'intervention du juge et du psychiatre:

- une situation d'urgence, de crise (le placement d'office) où le psychiatre est à l'origine du déclenchement de la procédure et où le juge intervient a posteriori au titre du contrôle,
- une situation au long court où c'est le juge qui a la main sur la procédure et où le psychiatre intervient a posteriori à la demande de la justice pour donner un éclairage sur la personnalité voire la pathologie de la personne suivie.

Le professeur SENON nous présentera les différentes maladies et troubles qui justifient l'intervention du psychiatre puis nous exposera son approche de l'expertise, de son déroulement et de sa place dans le processus décisionnel avec en arrière fond les questions suivantes: l'expertise est elle une science exacte? Doit on tout attendre de l'expertise? Le psychiatre se considère t-il comme un second juge?

L'intervention du Professeur SENON portera sur les procédures évoquées par mes collègues magistrates mais aussi sur la matière pénale pour nous permettre de mieux comprendre la psychologie du délinquant et de la victime, et la place du psychiatre au cours de la phase enquête, du jugement et dans les décisions restrictives de liberté (garde à vue, détention provisoire, exécution de la peine).

Voilà je remercie une nouvelle fois nos intervenants qui prennent sur leur temps pour contribuer à cet échange et je vous remercie Professeur SENON d'avoir bravé les difficultés actuelles (essence et mauvais temps) pour venir jusqu'à nous.

A l'issue de leurs interventions, un échange, que j'espère riche, aura lieu avec la salle.

Mme CHAUMOND, je vous laisse maintenant la parole.

Bonne conférence à tous.